

INFORMATION

CETTE INFORMATION ANNULE ET REMPLACE L'INFORMATION 597097 PUBLIEE LE 04 mars 2019

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

Patrice HENRI, Directeur Général Délégué

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Cette notification corrige une erreur sur le Lieu de la transaction, sur le Prix unitaire et le prix agrégé

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : HARVEST

LEI : 969500FRNS250W6Q6A96

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 27 février 2019

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : Cession

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0010207795

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 85.0000 Euro

VOLUME : 2 075.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 85.0000 Euro

VOLUME : 2 075.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 04 mars 2019

COMMENTAIRES :

Apport hors marché de 2.075 actions Harvest au prix unitaire de 85 euros à Financière Winnipeg, société par actions simplifiée contrôlée par la société Five Arrows Holding VII S.à.r.l., elle-même détenue par des fonds dont la société par actions simplifiée Five Arrows Managers assure la gestion directe et déléguée.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."